

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE
12 AVRIL 2005, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES
SUIVANTS :**

MESSIEURS,

- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretannières
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PATRICK COLLIN, Représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE JEAN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES-ANDRÉ ROY, Municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, Julie Roy, responsable des projets municipaux.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2005-04-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général adjoint ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 8 mars 2005
4. RENCONTRE
 - 4.1 États financiers 2004 de la MRC de Montmagny
 - 4.1.1 Présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004
 - 4.1.2 Nomination du vérificateur pour l'année 2005

- 4.2 Rencontre avec Mme Marie-Josée Caron, présidente et Mme Marie-Claude Ouellet, directrice générale du centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet
- 4.3 Rencontre avec M. Mario Laroche, évaluateur de la MRC de Montmagny
- 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 Projet de poste de police de la S.Q.
 - 5.1.1 Contrat de bail et d'aménagement
 - 5.2 Matières résiduelles
 - 5.2.1 Soumission pour réception et traitement des matières Recyclables
 - 5.2.2 Octroi du contrat pour réception et traitement des matières recyclables
 - 5.2.3 Entente peintures récupérées du Québec inc. – Peintures et produits domestiques dangereux
 - 5.3 Internet haute vitesse
 - 5.3.1 Décision du CRTC
 - 5.3.2 Contrat de cession entre Télus et Électro Saguenay
 - 5.3.3 Déploiement Internet haute vitesse – coûts supplémentaires
 - 5.3.4 Demande de paiement no. 5 et 6 – Électro Saguenay
 - 5.4 Schéma de couvertures de risques en sécurité incendie
 - 5.4.1 Commentaire du Ministre de la Sécurité Publique
 - 5.5 Ressources humaines
 - 5.6 Accueil des bureaux de la MRC (mobilier et porte d'entrée)
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
 - 6.1 Règlement de contrôle intérimaire productions porcines
 - 6.1.1 Avis de motion – Règlement de protection des berges du littoral et des plaines inondables
 - 6.2 Règlement de contrôle intérimaire gestion des forêts privées
 - 6.2.1 Proposition de l'ingénieur forestier
 - 6.2.2 Avis de motion pour projet de modification du RCI pour la protection des boisés privés
 - 6.3 Conformité au schéma d'aménagement
 - 6.3.1 Modifications règlements d'urbanisme Ville de Montmagny : Règlements 1100-74 et 1100-75
 - 6.3.2 Ville de Montmagny - Modification de la limite de la zone agricole
 - 6.3.3 Règlement d'emprunt 945 de la Ville de Montmagny
 - 6.4 Parc linéaire Monk
 - 6.4.1 Financement de la gestion
 - 6.4.2 Appui à une demande-Programme de mise en valeur du milieu forestier volet II
 - 6.5 Demande de rencontre du Conseil exécutif de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud avec le Conseil des Maires de la MRC de Montmagny
 - 6.6 Rapport pacte rural
 - 6.7 Rencontre du Groupe Faune – Présentation des orientations pour 2005
 - 6.8 Amendement à la résolution 2005-03-21 – Tour Bell Mobilité
- 7. CORRESPONDANCES :
 - 7.1 Assemblée générale annuelle CIB – jeudi, 21 avril 2005 à 20h00
 - 7.2 Demande de commandite du club de natation de Montmagny
 - 7.3 Invitation au souper de l'Entraide Pascal-Taché
 - 7.4 Offre de Noram experts conseil inc. pour le traitement des demandes de développement de productions porcines
 - 7.5 Lettre d'information sur la mise en place d'une association de producteurs de bleuets
 - 7.6 Demande d'appui à la mise sur pied d'un réseau d'alerte
 - 7.7 Solide
 - 7.8 Accusé de réception du Ministre du Développement économique
- 8. FINANCES

- 8.1 Comptes du mois de mars
- 8.2 État des revenus et dépenses au 9 avril 2005
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Assemblée générale du CLD
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

2005-04-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1. SESSION DU 8 MARS 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 mars 2005 soit adopté avec les modifications suivantes :

Au point 5.4, on ajoute au titre le CAE. Suite à la correction il se lira comme suit: CLD-SOLIDE-CAE. De plus, le texte indiquera que des démarches sont entreprises afin de fusionner les fonds CLD-SOLIDE-CAE.

De plus au point 6.13 on lira comme proposeur non pas Mario Fortier mais Alain Fortier.

ADOPTÉ.

4. RENCONTRE

4.1. ÉTATS FINANCIERS 2004 DE LA MRC DE MONTMAGNY

2005-04-03

4.1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2004

M. Proulx, comptable agréé chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton, présente le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : PIERRE THIBODEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte le rapport financier pour l'année financière 2004.

ADOPTÉ.

2005-04-04

4.1.2 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée à titre de vérificateur pour l'année financière 2005.

ADOPTÉ.

4.2 RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTES DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MONTMAGNY L'ISLET

Les représentantes du CSSS de Montmagny-L'Islet rappellent que le centre de santé et de services sociaux de Montmagny-L'Islet a été créé le 5 juillet 2004 par la *Loi sur les agences de développement des réseaux locaux, des services de santé et de services sociaux*. Ce nouvel établissement de santé est issu de la fusion du Centre de santé de la MRC de l'Islet, des CLSC et CHSLD de la MRC de Montmagny et de l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

La nouvelle organisation se définit comme un établissement de soins généraux et spécialisés qui dispense des services de première et de deuxième ligne en soins de courte durée, des services communautaires et de l'hébergement de longue durée. Près de 1200 employés et 70 médecins contribuent à offrir des services de santé et des services sociaux à une population de 43 000 personnes sur le territoire de Montmagny-L'Islet.

La mission de l'organisme : offrir une gamme de services de santé physique et psychosociale, notamment au plan préventif, curatif, éducationnel, de réadaptation et de réinsertion dans la communauté. Plus particulièrement, des services médicaux généraux et spécialisés en mode hospitalier et ambulatoire sont accessibles ainsi que des services d'hébergement sous la forme de milieux de vie substitués centrés sur les besoins de la personne.

Les représentantes expliquent qu'un projet clinique est en cours, lequel se veut une démarche visant à :

- identifier les écarts entre l'offre actuelle de services, les besoins de la population, les orientations ministérielles et régionales;
- définir les priorités concernant les différentes clientèles à desservir et préciser l'organisation des services qui en découlent;
- élaborer le plan d'action en regard des activités à réaliser, le partage des responsabilités ainsi que l'évaluation des résultats.

Ce projet interpelle les organismes municipaux qui sont identifiées comme des partenaires du réseau local tout comme les organismes communautaires, cabinets privés de médecins, pharmacies, commission scolaire, organisations d'économie sociale etc.. Au cours de la prochaine année, le CSSS de Montmagny-L'Islet informera périodiquement la population de l'évolution des travaux visant à l'amélioration des soins et des services pour le territoire de Montmagny-L'Islet auxquels contribueront les membres du personnel, les médecins et les partenaires du milieu.

4.3 RENCONTRE AVEC MARIO LAROCHE, ÉVALUATEUR DE LA MRC DE MONTMAGNY

Les élus et l'évaluateur font connaissance. En poste depuis maintenant 3 mois, M. Laroche se dit heureux d'avoir joint l'équipe de travail de la MRC de Montmagny. Satisfait du travail accompli jusqu'à maintenant il continuera donc dans le même sens au cours des prochains mois.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1. PROJET DE POSTE DE POLICE DE LA S.Q.

2005-04-05

5.1.1 CONTRAT DE BAIL ET D'AMÉNAGEMENT

Considérant que le 11 avril s'est tenu une rencontre auquel prenait part le comité de relocalisation mandaté par la MRC, Robert Boily et Charles Ferland, architectes au sein de la firme Anne Carrier, architectes, Réjean Blais, ingénieur pour Génivar et des représentants de la SIQ;

Considérant le dépôt, lors de cette rencontre, d'un plan d'implantation, daté du 30 mars 2005, lequel indique que le bâtiment sera construit sur la rue des entrepreneurs ainsi qu'un plan des divisions intérieures du bâtiment, daté du 29 mars 2005, lequel a été accepté par la Sûreté du Québec;

Considérant l'engagement, de la Ville de Montmagny en date du 6 décembre 2002, de vendre à la MRC le terrain indiqué au plan d'implantation;

Considérant qu'au terme de la rencontre du 11 avril, une entente de principe est intervenue sur les principaux éléments du bail et du contrat d'aménagement;

Considérant qu'un estimé des travaux au montant de 2 292 065 \$ avant taxes a été remis aux représentants de la SIQ;

Considérant que les parties ont convenu de demander une étude géotechnique du terrain et un plan topographique, lesquels sont estimés à 4500\$, excluant les taxes, afin de valider le devis déposé;

Considérant que les représentants de la SIQ ont accepté lors de cette rencontre de payer ces expertises; que le projet se concrétise ou pas;

Considérant que l'estimation déposée par l'architecte et l'ingénieur n'inclut pas les coûts supplémentaires qu'engendre une construction d'hiver et qu'il a été expressément mentionné aux représentants de la SIQ la volonté de la MRC de construire à l'automne 2005.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De mandater Me Mario Bilodeau afin de préparer l'acte de vente entre la MRC et la Ville de Montmagny pour l'acquisition du terrain, le tout conformément à l'engagement de la Ville en date du 6 décembre 2002;

D'autoriser le préfet et la directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint à signer le contrat d'acquisition de ce terrain, laquelle acquisition est cependant conditionnelle à l'acceptation du projet par le Conseil du Trésor;

D'autoriser la responsable des projets municipaux à mandater la firme Arsenault, Lévesque, Dumas afin de réaliser l'arpentage du terrain et le plan topographique et

Inspec-Sol inc. afin de réaliser l'étude géotechnique, le tout conformément à leurs offres de services;

D'autoriser le préfet et la directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint à signer le bail et le contrat d'aménagement entre la MRC et la SIQ, conditionnellement à une recommandation en ce sens du comité de relocalisation de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ.

5.2 **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Rappel de l'importance de respecter le Plan de gestion des matières résiduelles pour deux excellentes raisons :

- 1 : Selon la tenue des discussions des audiences publiques du BAPE pour l'ouverture du nouveau site à Saint-Cyrille, le président des audiences exigera un suivi de plan et si on ne réussit pas à démontrer les efforts faits, cela peut remettre en question l'autorisation de l'ouverture d'un nouveau site à l'endroit visé;
- 2 : CONSIDÉRANT les coûts d'exploitation du nouveau site et les taxes qui seront imposées par le Gouvernement selon de nouvelles dispositions, il sera plus économique de recycler que d'enfouir.

C'est dans cette optique qu'il faut renforcer nos interventions en matière de traitement des matières recyclables et de collecte des matières dangereuses.

La première phase des audiences publiques est réalisée. Elle consistait à informer la population et pour les promoteurs, à s'engager à produire les documents nécessaires à l'analyse du projet. Ex. : coût de transport Saint-Cyrille VS L'Islet, quelles sont les mesures que les MRC prennent afin de limiter l'enfouissement de matières dangereuses? Comment les MRC feront pour atteindre la récupération de 60% des matières produites?

La MRC devra produire un document de présentation de ses interventions et engagements sinon, la recommandation du BAPE pourrait être défavorable au projet ou la recommandation pourrait contenir des exigences coûteuses.

5.2.1 **SOUSSION POUR RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

À la suite d'un appel d'offre public, nous avons procédé, mardi le 22 mars dernier à 16h30 à l'ouverture des soumissions pour la réception et le traitement des matières recyclables pour les cinq (5) prochaines années.

Voici le résultat desdites soumissions :

Nom des soumissionnaires	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Services sanitaires Roy	39,50 \$/t				
Concassés du Cap	42,00 \$/t	43,05 \$/t	44,13 \$/t	45,23 \$/t	46,36 \$/t

À noter que pour ce prix, les soumissionnaires s'engageaient à prendre plus de matières que celles collectées déjà et à assumer le coût de disposition des rejets. En ce qui concerne les nouvelles matières, on retrouve tous les plastiques de 1 à 7, le styromousse, les boîtes à boire (carton de jus, carton de lait, d'aliments congelés, tous les métaux et le verre, peu importe le format et la couleur). Un tableau indique le différentiel entre société Via à coût 0 et la proposition de services sanitaires Roy. En résumé, on constate une économie de 53 000 \$ par année en faveur de Services sanitaires Roy.

Tel que demandé dans les soumissions, Services sanitaires Roy propose de recevoir les matières à Montmagny au 15, 1^{re} Rue (entrepôt d'Inglis appartenant maintenant à Jean Laberge). Les matières seront pré-triées à cet endroit et transbordées à son centre de tri à St-Pascal.

RAPPORT DU COMITÉ

Il est recommandé que le contrat soit accordé à Services sanitaires Roy, plus bas soumissionnaires conforme.

5.2.2 OCTROI DU CONTRAT POUR RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

2005-04-06

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la réception et le traitement des matières recyclables.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat de cinq (5) ans, soit du 18 avril 2005 au 16 avril 2010, pour la réception et le traitement des matières recyclables soit accordé à Services sanitaires Roy, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 39,50 \$/t avant taxes, le tout conditionnellement au respect de son engagement dans la soumission déposée.

QUE les documents de soumission, l'offre de Services sanitaires Roy et la présente résolution tiennent lieu de contrat entre les parties.

QUE le préfet et le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

5.2.3 ENTENTE PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU QUÉBEC INC. – PEINTURES ET PRODUITS DOMESTIQUES DANGEREUX

Rappelons qu'en vertu du Plan de gestion des matières résiduelles adopté en 2003, la MRC se doit de mettre en place des mécanismes adéquats pour favoriser la participation du citoyen à déposer ailleurs que dans le bac vert les produits domestiques dangereux. En effet, ces

résidus domestiques ont un caractère de dangerosité. C'est le cas des huiles usées, des peintures, des solvants, des pesticides et des piles. Nous avons donc la responsabilité de les détourner des sites d'enfouissement et de valoriser ces matières.

Dans le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Montmagny adopté en 2003, il était prévu favoriser la mise en place de dépôts permanents de résidus domestiques dangereux dans les municipalités.

Pour donner suite au PGMR, nous préconisons, la signature en mai d'une entente avec Peintures récupérées du Québec (Voir entente jointe) afin que cet organisme livre deux bacs par municipalité. L'un servant à la réception de la peinture et l'autre aux produits domestiques dangereux. Nous pourrions également ajouter dans ces dépôts municipaux la réception du matériel informatique et des piles. La formation des personnes ressources mandatées par les municipalités pour recevoir ces matières pourrait être assumée par la MRC. Il en coûterait environ 1000 \$ pour former un groupe d'une quinzaine de personnes. De plus, la MRC pourrait coordonner la collecte des bacs lorsqu'ils sont pleins.

Expérimenté dans d'autres MRC, ce service s'avère très apprécié des citoyens qui sont de plus en plus sensibilisés à la cause environnementale. De plus, ce moyen s'avère peu coûteux quand on le compare au coût d'enfouissement des matières (les bacs et la collecte se font gratuitement par Peintures récupérés du Québec). Enfin, pour que ce service fonctionne bien, nous croyons qu'il doit être très accessible aux citoyens.

Nous joignons un avis public qui pourrait être publié dans les journaux régionaux suite à la décision de signer une entente avec Peintures récupérées du Québec.

2005-04-07

CONSIDÉRANT le plan de gestion des matières résiduelles en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De mettre sur pieds en collaboration avec les municipalités de la MRC un endroit par municipalité de dépôts de peintures, de résidus domestiques dangereux, de matériels informatiques et de piles afin de faciliter la participation du citoyen à déposer ailleurs que dans le bac vert ces produits.

De signer des ententes avec Peintures récupérées du Québec pour la gestion des ces matières, le tout conditionnellement à une confirmation des municipalités qu'elles identifient un site sécuritaire sur la réception de ces matières et qu'elles engagent à leur frais une ressource devant obligatoirement suivre la formation de Peintures récupérées du Québec afin de pouvoir gérer ces dépôts.

QUE la MRC accepte de payer la formation des surveillants de site nommé dans les municipalités et qu'elle assume par l'entremise de la chargé en environnement la coordination entre Peintures récupérées du Québec et les municipalités

de même qu'elle diffuse des communiqués pour en informer la population.

ADOPTÉ

5.3 INTERNET HAUTE VITESSE

5.3.1 DÉCISION DU CRTC

Xit Télécom s'est adressé au CRTC le 10 septembre 2004 afin de contester le fait que TELUS propose de fournir à la CSCS des services de télécommunications en deçà du tarif approuvé. Le 25 février 2005, le CRTC a entendu la cause. Le 9 mars dernier, il rendait une décision défavorable à TELUS. Le 21 mars dernier, TELUS rencontrait la CSCS et les 3 MRC afin de les aviser qu'il portait cette décision en appel. De plus, il rassurait ses partenaires en réaffirmant que cette décision n'aurait aucun impact financier contre eux. Un suivi sera effectué auprès de TELUS pour obtenir un engagement écrit à cet effet.

5.3.2 CONTRAT DE CESSION ENTRE TELUS ET ÉLECTRO

2005-04-08

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny avait accepté par résolution portant le numéro 2004-07-04 que TELUS Communications Inc. procède à la cession partielle du protocole d'entente intervenu avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et les MRC de Bellechasse, L'Islet et Montmagny à Électro Saguenay ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de cession est intervenu entre TELUS et Électro Saguenay le 14 septembre 2004 ;

CONSIDÉRANT que TELUS désire apporter une modification au contrat de cession par le biais d'un addenda ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a signé le contrat de cession entre TELUS et Électro Saguenay à titre d'intervenant tout comme la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et les MRC de Bellechasse et L'Islet.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Montmagny accepte que TELUS Communications inc. et Électro Saguenay modifient leur contrat de cession du 14 septembre 2004 au moyen d'un addenda aux conditions suivantes :

- a) La cession du contrat et son addenda concerne la construction et l'entretien physique du réseau de fibre ;
- b) TELUS Québec reste responsable du reste du contrat, soit la fourniture et l'entretien des équipements, la gestion du réseau et l'ingénierie détaillée ;
- c) La cession partielle et l'addenda au contrat de cession respectent l'appel d'offres et les conditions prévues au protocole d'entente signé par les 3 MRC, la Commission scolaire et TELUS Québec le 11 juillet 2003, notamment

quant aux garanties d'exécution et des obligations pour gages, matériaux et services ;

d) La cession partielle et l'addenda n'entraînent aucun coût supplémentaire pour la MRC de Montmagny.

QUE le préfet et le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la résolution.

5.3.3 DÉPLOIEMENT INTERNET HAUTE VITESSE-COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

2005-04-09

CONSIDÉRANT que les MRC de Montmagny, l'Islet et de Bellechasse ont appris avec enthousiasme en avril 2004 que le projet Réseau collectif de la Côte-du-Sud avait été choisi afin de mettre en œuvre un service Internet à large bande dans leur MRC ;

CONSIDÉRANT que le 14 avril 2004, Madame Lucienne Robillard et Monsieur Peter Hill, directeur du Programme pilote des services à large bande, confirmaient à la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins, une aide financière de 2 664 458\$;

CONSIDÉRANT que conditionnellement à cet engagement financier, les MRC ont accepté de contribuer financièrement à l'implantation de la fibre optique qui est actuellement en cours et qui était nécessaire pour le déploiement ;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire du projet a réduit sa participation financière suite à une diminution de 3300 ménages dans la MRC de l'Islet, lesquels étaient déjà desservis par un compétiteur ;

CONSIDÉRANT qu'il en résulte un manque à gagner de 91 101 \$, lequel doit être assumé par les MRC ;

CONSIDÉRANT que les travaux de Télus sur le territoire de la MRC de Montmagny représente 26% du coût total des coûts de travaux du territoire des MRC et que le pourcentage des ménages à desservir à Montmagny représente 24% des ménages des MRC;

CONSIDÉRANT que la solidarité et l'équité sont des valeurs importantes pour la MRC de Montmagny, laquelle en fait sa ligne de conduite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny s'engage à assumer 25% du manque à gagner, soit un montant de 22 775 \$ pour le projet de réseau collectif de la Côte-du-Sud, le tout tel que présenté à Industrie Canada.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5.3.4 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 5 ET 6 – ÉLECTRO SAGUENAY LTÉE

Ces paiements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que TELUS ne proposera pas de solution acceptable suite à la décision du CRTC, laquelle devra nous confirmer l'engagement de TELUS à respecter l'esprit de son contrat et les coûts qui y sont indiqués.

5.4 SCHÉMA DE COUVERTURES DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

5.4.1 COMMENTAIRES DU MINISTRE

Dépôt des commentaires du ministre de la Sécurité publique transmis le 15 mars dernier à propos du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Montmagny.

Une rencontre du Comité en sécurité incendie sera convoquée dans les prochains jours pour études et recommandations.

De plus, lors d'une rencontre du Comité en sécurité incendie auquel étaient invités tous les directeurs incendie, il a été convenu que la responsable des projets municipaux coordonnerait des rencontres mensuelles entre les directeurs incendie. Sera discuté lors de ces rencontres notamment les sujets suivants : formation, réglementation, prévention, pratiques, achat de groupe ou de services etc.

5.5 RESSOURCES HUMAINES

Le directeur général adjoint présente l'état de situation en ce qui a trait au remplacement des ressources humaines

Les postes comblés :

- Les trois congés de maternité sont maintenant remplacés.
- Le technologue pour les installations septiques a suivi sa formation et est inscrit à l'ordre des technologues.

Remplacements à faire :

Deux congés de maladie pour fins d'opération débutent cette semaine :

- Mme Sylvie Couillard, responsable des finances, pour une opération et une convalescence de 6 semaines à 6 mois.

Mme Nancy Labrecque et Mme Fanny Soucy agissent en support technique afin d'effectuer les tâches administratives nécessaires au fonctionnement de la MRC pour quelques mois.

- Mme Marie-France Bellavance, secrétaire-réceptionniste, pour une opération et une convalescence d'environ 1 mois.

Suite aux entrevues effectuées, nous recommandons l'engagement de Mme Sandra Rossignol afin de procéder au remplacement pour une période d'un mois.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'engager Mme Sandra Rossignol, pendant la période de convalescence de Mme Marie-France Bellavance, le tout conformément aux conditions de travail fixées dans une lettre d'entente à lui être transmise.

Lors de la prochaine rencontre, le directeur général adjoint déposera un projet d'organisation pour les prochains mois ainsi qu'un organigramme pour les deux prochaines années.

5.6 ACCUEIL DES BUREAUX DE LA MRC (MOBILIER ET PORTE D'ENTRÉE)

Tel qu'entendu lors de la dernière réunion, un bureau a été aménagé pour accueillir l'évaluateur à temps plein. Le bureau servira d'espace d'accueil des citoyens désirant rencontrer l'évaluateur.

Une deuxième phase d'aménagement de l'accueil est en cours de réalisation. Cette phase consiste au réaménagement de l'espace d'attente, de la mise en place d'un comptoir d'accueil et l'ajout de mobilier de rangement.

Mis à part le déplacement d'une porte. Les travaux se limitent à du mobilier qui pourrait être réutilisé dans un autre espace advenant le déménagement de la MRC à moyen terme.

Le réaménagement de l'espace d'accueil sera réalisé en respectant le budget d'immobilisation prévu à cette fin dans le budget 2005.

2005-04-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBODEAU
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le directeur général adjoint à faire réaliser des travaux en vue de réaménager la réception des bureaux de la MRC de Montmagny et ce, pour un budget de 5000\$.

ADOPTÉ

6 AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE :
6.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE PRODUCTIONS PORCINES

Un avis de motion et dépôt du projet a été fait lors de la dernière réunion.

Sous la recommandation du ministère des Affaires municipales et des Régions et à la demande des producteurs agricoles, le projet sera adopté à la prochaine séance le temps de faire valider le projet de la MRC par les différents partenaires.

Afin de respecter les orientations gouvernementales, il faudra également adopter des normes visant à intégrer la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

6.1.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES BERGES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

AVIS DE MOTION

Je, Marcel Catellier, maire de la Municipalité de Cap-St-Ignace, donne par les présentes un avis de motion, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC de Montmagny, il sera soumis pour adoption, un règlement visant la protection des berges, du littoral et des plaines inondables

Marcel Catellier

6.2 RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE GESTION DES FORÊTS PRIVÉES

6.2.1 PROPOSITION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

En réponse aux demandes de certains producteurs forestiers et syndicats, le responsable de l'application du RCI visant la protection des boisés privés formule des commentaires et recommandations concernant ces demandes.

6.2.2 AVIS DE MOTION POUR PROJET DE MODIFICATION DU RCI POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

AVIS DE MOTION

Je, Pierre Thibodeau, maire de la Municipalité de St-Fabien, donne par les présentes un avis de motion, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC de Montmagny, il sera soumis pour adoption, un règlement de contrôle intérimaire pour la protection et la mise en valeur des forêts privées.

Pierre Thibodeau

Principaux éléments de modifications

□ Ressources du milieu forestier

Permettre de la coupe dans les pentes entre 30 et 40% avec protection des sols.

Enlever les fossés drainant un ou deux terrains des cours d'eau susceptibles d'être protégés.

Enlever la bande de protection de 200 mètres dans le fond des lots en milieu fortement forestier. (ex. : conserver cette mesure seulement pour les lots zonés agricoles des concessions où l'agriculture est dynamique dans les municipalités de Montmagny-Nord).

Modification au texte afin de préciser certains éléments de l'article 27.

□ **Production de bleuets**

Présenter un article spécial pour les bleuetières.

Enlever les fossés drainant 1 ou deux terrains des cours d'eau susceptibles d'être protégés.

Enlever la bande de protection de 200 mètres dans le fond des lots en milieu fortement forestier. (ex. : conserver cette mesure seulement pour les lots zonés agricoles des concessions où l'agriculture est dynamique dans les municipalités de Montmagny-Nord).

Maintenir la bande de protection le long des routes mais trouver une disposition de déplacement de la bande de protection à l'exemple des dispositions des terrains forestiers (ex. : laisser une lisière boisée à une certaine distance lorsque le potentiel est en bordure de la route ou aménager une haie brise vent le long des routes latérales aux propriétés).

Ne pas obliger l'essouchement pour la production de bleuets après l'émission d'un certificat d'autorisation pour la création de nouvelles superficies agricoles.

Phaser les superficies à mettre en culture.

Exiger un plan agronomique confirmant le potentiel pour le bleuet ainsi que les éléments à respecter, cours d'eau, bandes de protection, etc. et revoir la formulation et la nécessité des autres exigences (plan d'aménagement forestier pour l'ensemble du lot, situation financière de l'entreprise).

□ **Prises d'eau municipales**

Protéger l'intégrité des sols lors de travaux forestiers en amont des prises d'eau municipale.

6.3 CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

6.3.1 VILLE DE MONTMAGNY : RÈGLEMENTS 1100-74 ET 1100-75

2005-04-12

Règlements de modification de zonage visant la limitation des usages permis au premier plancher dans des secteurs du centre-ville à des commerces et services.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU
APPUYÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER

QUE le conseil de la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement pour les règlements 1100-74 et 1100-75 ayant sommairement pour objet la limitation des usages permis au premier plancher dans des secteurs du centre-ville à des commerces et services.

ADOPTÉ.

6.3.2 VILLE DE MONTMAGNY – MODIFICATION DE LA LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE

2005-04-13

Un projet de modification de la limite de la zone agricole est demandé par la Ville de Montmagny et déposé à la CPTAQ. La MRC doit se prononcer sur la conformité de ce projet au schéma. Considérant que le schéma d'aménagement en vigueur inclut le lot 139 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, la MRC doit aviser la CPTAQ de la conformité de ce projet au schéma d'aménagement.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE JEAN

QUE le conseil de la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité avisant que le projet d'inclusion du lot 139 au périmètre d'urbanisation de la ville de Montmagny est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et au document complémentaire puisque cette partie du territoire était déjà incluse dans le périmètre d'urbanisation prévu dans le schéma d'aménagement en vigueur.

ADOPTÉ.

6.3.3 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 945 DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2005-04-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

QUE le conseil de la MRC de Montmagny autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité avisant que le projet de règlement d'emprunt no 945 de la ville de Montmagny est conforme aux objectifs et au document du schéma d'aménagement en vigueur.

ADOPTÉ

6.4 PARC LINÉAIRE MONK

6.4.1 FINANCEMENT DE LA GESTION

La Société du Parc linéaire Monk a réalisé les différentes démarches que les représentants des MRC lui avaient demandées :

- Réorganisation du conseil d'administration;
- Redéfinition des rôles des administrateurs;
- Précisions des états financiers;
- Rédaction d'un acte de délégation de mandats entre les MRC et le Parc linéaire Monk.

La MRC a prévu investir 10 000 \$ dans ce projet en plus du paiement des taxes annuelles.

Lors d'une prochaine rencontre la deuxième tranche d'aide financière pourra être versée par l'entremise des projets régionaux.

6.4.2 APPUI À UNE DEMANDE-PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER

La Société du Parc linéaire Monk demande un appui à la MRC dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

2005-04-15

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a mandaté la société du parc linéaire Monk afin d'aménager et mettre en valeur le parc linéaire Monk.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets sont déposés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II et que ce programme encourage la réalisation de projets multiressources en milieu forestier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie en deuxième priorité sur son territoire le projet d'aménagement du Parc linéaire Monk afin de créer un sentier pour véhicules motorisés quatre saisons.

QUE la MRC de Montmagny réitère toutefois la priorité qu'elle accorde au projet déposé par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II;

ADOPTÉ

6.5 DEMANDE DE RENCONTRE DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD AVEC LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

La directrice régionale de l'UPA demande une rencontre en mai entre les membres du comité exécutif de la Fédération de L'UPA de le Conseil de la MRC.

Considérant que l'ordre du jour de la réunion de la MRC en mai est chargé, il est proposé et retenu d'inviter les représentants de la Fédération de l'UPA lors de la réunion de juin.

Le directeur général adjoint fera part de cette invitation à la directrice de la fédération.

2005-04-16

6.6 RAPPORT PACTE RURAL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME JEANNE-MANCE DUSABLON

QUE le Conseil des maires autorise le directeur général adjoint à faire parvenir au Ministre des régions le rapport des activités réalisées par la MRC de Montmagny dans le cadre du Pacte rural.

Une présentation publique devra être organisée.

Le préfet est invité à une rencontre préparatoire le 15 avril.

Une présentation publique des activités réalisées dans le cadre du pacte rural sera tenue en juin pour l'ensemble du territoire de Chaudière-Appalaches et M. le Préfet est invité à une réunion préparatoire le 15 avril. Il assistera à cette rencontre en compagnie de M. Jean-Louis Proulx, agent rural de la MRC de Montmagny.

6.7 RENCONTRE DU GROUPE FAUNE PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS POUR 2005

À la suite de ses interventions, la MRC de Montmagny est invitée à participer à une rencontre où il y aura présentation des résultats d'inventaire d'originaux dans la région ainsi que les orientations envisagées afin de bien gérer la ressource.

CONSIDÉRANT que M. Lachance représentera la MRC à l'assemblée du transport collectif, le préfet adjoint et le coordonnateur l'aménagement assisteront à la rencontre du groupe Faune qui aura lieu le 20 avril à Charny à 19h00.

6.8 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2005-03-21- TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – BELL MOBILITÉ

2005-04-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBODEAU
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny amende sa résolution no 2005-03-21 afin de déclarer conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire, l'implantation d'une tour de communication sur le lot 304 au lieu du lot 122 tel qu'il était inscrit dans la résolution ci-haut mentionnée.

ADOPTÉ

7 CORRESPONDANCES :

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CIB – JEUDI, LE 21 AVRIL 2005 À 20H00

Information déposée par la responsable des projets municipaux.

7.2 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE NATATION DE MONTMAGNY

Document déposé par le directeur général adjoint.

7.3 INVITATION AU SOUPER DE L'ENTRAIDE PASCAL-TACHÉ

Comme à l'habitude, la MRC sera représentée lors de cet événement par la présence de M. le Préfet.

7.4 OFFRE DE NORAM EXPERTS CONSEIL INC. POUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE DÉVELOPPEMENT DE PRODUCTIONS PORCINES

Document déposé par le directeur général adjoint.

7.5 LETTRE D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE ASSOCIATION DE PRODUCTEURS DE BLEUETS

Document déposé par le directeur général adjoint.

7.6 DEMANDE D'APPUI À LA MISE SUR PIED D'UN RÉSEAU D'ALERTE

Document déposé par le directeur général adjoint.

7.7 SOLIDE

La présentation des états financiers de la SOLIDE est prévue à la réunion de mai.

7.8 ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Document déposé par le directeur général adjoint.

2005-04-18

8 FINANCES

8.1 COMPTES DU MOIS DE MARS 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes du mois de mars 2005 soit approuvée :

Numéro	Montant	Noms
C500120	82.00	Larbrecque Nancy
C500121	1 269.30	Racine Daniel
C500122	10.00	Blais Gaétan
C500123	10.00	Goulet Jocelyn
C500124	184.55	Pilote Nicolas
C500125	199.62	Fortin Myriam
C500126	176.84	Gagnon Réjean
C500127	397.88	Lapierre André

Numéro	Montant	Noms
C500128	72.50	Roy Julie
C500129	779.44	Laroche Mario
C500130	85.80	Roy Jacques-André
C500131	847.34	Commission Scolaire de la Cote du Sud
C500132	692.53	Bureautique Cote-Sud enr.
C500133	631.92	TELUS Québec
C500134	129.39	A la Rive inc.
C500135	79.43	Fédération Québécoise des Municipalités
C500136	46.01	Montmagny Air Service inc.
C500137	200.00	CRECA
C500138	255.44	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C500139	380.40	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C500140	24.05	Municipalité de Cap-St-Ignace
C500141	174.42	La Petite Caisse (Nancy Labrecque)
C500142	11.50	Infotech
C500143	63.26	CCL (Formules D'affaires)
C500144	150.00	Association Touristique
C500145	1 753.43	Servitech Inc.
C500146	28 000.00	Transport Collectif MRC de Montmagny
C500147	258.81	1847-2217 Québec Inc. Sanibelle
C500148	97.26	Éditions Yvon Blais
C500149	1 838.10	9132-6421 QC Inc. - Éco-Centre du Golf
C500150	3 325.66	Richard Pelletier Plan
C500151	57.51	Construction <u>Sé@o</u>
C500152	440.05	Ordre des Technologues prof. Du Québec
C500153	237.42	CITI Capital
C500154	2 300.50	Postage-on-call
C500155	30.00	Labrecque Nancy
C500156	50.36	Gagnon Réjean
C500157	28.86	Lapierre André
C500158	559.25	Lachance Pierre
C500159	748.88	Bureautique Cote-Sud Enr.
C500160	173.12	TELUS Mobilité
C500161	229.10	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C500162	3 058.85	Commission de la santé et sécurité au travail
C500163	994.48	Municipalité de Berthier-sur Mer
C500164	520.46	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C500165	2 152.58	Imprimerie Pierre Lefrancois inc.
C500166	122.84	Municipalité de Lac-Frontière
C500167	144.00	Municipalité de Ste-Euphémie Rivière-du-Sud
C500168	451.40	Municipalité de St-Fabien-De-Panet
C500169	167.71	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C500170	365.89	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C500171	510.04	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C500172	340.60	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C500173	1 851.88	Municipalité de Cap-St-Ignace
C500174	585.79	Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
C500175	1 236.52	Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
C500176	33.00	Labrador Laurentienne Inc.
C500177	250.00	Conseil de la culture
C500178	10 979.16	Électro Saguenay Ltée
C500179	89.66	Les Affaires
C500180	46.00	Labreque Nancy
C500181	85.76	Pilote Nicolas
C500182	136.80	Fortin Myriam
C500183	21.70	Gagnon Réjean
C500184	93.27	Lapierre André
C500185	25.53	Laroche Mario
C500186	157.57	Catellier Marcel
C500187	6 291.48	Desjardins Sécurité Financière
C500188	465.03	Bureautique Cote-Sud Enr.

Numéro	Montant	Noms
C500189	7 882.17	Revenu Canada
C500190	14 172.28	Ministre du Revenu du Québec
C500191	538.76	Desjardins Sécurité Financière
C500192	2 138.80	SSQ – Vie
C500193	160.00	La Capital – Gestion Financière
C500194	94.00	Comm. Adm. De régime de retraite et
C500195	50.00	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C500196	575.13	Corporation informatique de Bellechasse
C500197	2 000.00	CDL de La MRC de Montmagny
C500198	300.00	Municipalité de Berthier-sur-Mer
C500199	200.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C500200	50.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C500201	124.00	Club Social (Jocelyn Goulet)
C500202	632.07	Microplus et Dumoulin Montmagny
C500203	200.00	Municipalité de Cap-St-Ignace
C500204	254.82	Conex Système de bureau inc.
C500205	200.00	Ville de Montmagny
C500206	212.80	1847-2217 Québec inc.-Sanibelle
C500207	4 335.00	Richard Pelletier Plan
C500208	5 290.99	IMS Télécom
C500209	50.00	Ville de Montmagny
Total	117 720.75	

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Daniel Racine, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 117 720 75\$.

2005-04-19

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 AVRIL 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'état des revenus et dépenses au 9 avril 2005 soit accepté tel que déposé par la direction générale de la MRC de Montmagny.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CLD

M. Le Préfet rappelle que l'assemblée générale annuelle du CLD aura lieu le 10 mai à 16h30.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2005-04-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE LA PRÉSENTE SESSION SOIT LEVÉE À 21H30.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Daniel Racine, dir. gén. adjoint